

ENTRE **Nous**

Volume 29, n° 1 | Avril 2011

*Enfin,
le printemps!*



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**

Sommaire

Mot de la présidente	3
La cotisation syndicale	4
Félicitations!	4
Sondage	5
Avis d'élection	6
Formulaires de mise en candidature	7
Coupon pour changement d'adresse	8



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**

8155, 1^{ère} Avenue, Québec (Québec) G1G 4B8

Téléphone : 418 628-2600

Sans frais : 1 800 463-4566

Télécopieur : 418 628-0221

Sans frais : 1 877 628-0221

Courriel : info@spsq.org

Site internet : www.spsq.org

Responsables du journal

Julie Ouellet, présidente

Nancy Roy, secrétaire

Graphisme et impression

Impressions KD

Photographies

Karine Drouin

Dépôt légal - Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal - Bibliothèque et
Archives Canada, 2011



ATTENTION ATTENTION

Vous pouvez nous faire parvenir un article pour le journal. Que ce soit un sujet touchant la profession, les conditions de travail ou tout autre sujet d'intérêt général, il nous fera plaisir d'insérer votre article dans la prochaine parution.

Adressez-vous au secrétariat du SPSQ et nous vous mettrons en contact avec la responsable du journal.



Carte de membre

À toutes celles nouvellement embauchées, vous devez remplir le formulaire d'adhésion acheminé par votre syndicat et le retourner le plus rapidement possible. Vous recevrez par la suite votre carte de membre du SPSQ.

Le féminin comprend le masculin.

Mot de la présidente

Bonjour à toutes les professionnelles en soins!

Ça fait déjà plus d'un mois que notre nouvelle convention collective est en vigueur. De nouvelles conditions de travail, une semaine de travail prolongée pour certaines et, pour d'autres une bonification liée à la charge de travail. Une reconnaissance à plus grande portée pour les professionnelles en soins de formation universitaire et une majoration substantielle des primes d'inconvénients et de responsabilités.

Nous souhaitons que ces améliorations retiennent les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes et les infirmières dans leur profession et favorisent le retour de celles qui avaient quitté le public en faveur du privé.

Bien entendu, ça ne règle pas tout. La pénurie fait aussi du ravage dans l'organisation du travail. Elle commande de revoir nos pratiques, nos rôles et nos responsabilités. Les notions d'équipe, d'entraide et de solidarité n'ont jamais eu autant d'importance qu'aujourd'hui.

Votre point de vue sur l'organisation du travail revêt aussi une grande importance pour vos représentantes syndicales locales. Par vos commentaires, elles peuvent rapidement identifier que votre charge de travail est trop lourde ou que l'organisation du travail ne tient pas compte des nouvelles pratiques en vertu de la loi 90.

Vos représentantes peuvent agir avec vous sur l'organisation du travail dans votre centre d'activités après en avoir fait l'analyse. Votre présence aux assemblées syndicales est primordiale et nécessaire pour agir sur votre quotidien.

Débuter votre journée de travail une demi-heure plus tôt pour éviter de faire du temps supplémentaire, n'améliore en rien votre situation et celle de vos collègues. Tout ce temps offert gratuitement à votre employeur n'est jamais payé, donc il n'est pas comptabilisé et ne peut être utilisé pour démontrer un fardeau de tâches. Si, toutes les

professionnelles en soins débutaient leur quart de travail à l'heure prévue, l'exception deviendrait la règle. Elles réclameraient du temps supplémentaire et aucun gestionnaire n'accepterait cette répercussion très longtemps.

Si, nous voulons reprendre la maîtrise de notre travail, nous devons toutes agir solidairement. Nous devons participer aux activités syndicales afin de connaître nos droits pour pouvoir les revendiquer.

L'organisation du travail est l'enjeu de demain. Nous devons revoir nos rôles et nos pratiques, et faire certaines choses différemment. Nous devons nous soutenir mutuellement.

Venez à vos assemblées syndicales, elles sont le lieu privilégié pour vous renseigner sur les différentes problématiques vécues dans les centres d'activités de votre établissement. De plus, vous avez élu des représentantes syndicales, il faut maintenant les renseigner sur les difficultés que vous vivez. Vous êtes leurs yeux et elles sont votre voix.

La force de votre Syndicat est tributaire de votre implication syndicale.

Syndicalement vôtre!

Julie Ouellet

Présidente du SPSQ





La cotisation syndicale

À la suite de l'augmentation de 0,75%, le montant de la cotisation syndicale a été modifié. Voici les nouveaux montants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011.

Infirmières et inhalothérapeutes : 1,78 % de 1 012,46 \$

Temps partiel	Minimum :	14,42 \$ par semaine
	Maximum :	18,02 \$ par semaine
Temps complet	Montant :	18,02 \$ par semaine

Infirmières auxiliaires et puéricultrices : 90 % de la cotisation syndicale hebdomadaire

Temps partiel	Minimum :	12,98 \$ par semaine
	Maximum :	16,22 \$ par semaine
Temps complet	Montant :	16,22 \$ par semaine

Pour les externes en soins infirmiers et en inhalothérapie et pour les salariées en absence autorisée ou en congé sans solde, la cotisation est fixée à 2,50 \$ par mois.

Carl Picard
Trésorier du SPSQ

Félicitations!

Les gagnantes du concours dans la parution de l'Entre Nous de décembre 2010 sont :

1^{er} prix, un forfait de 350 \$

Lynda Lessard, infirmière auxiliaire au CSSS de la Vieille-Capitale

2^{ème} prix, un forfait de 250 \$

Isabelle St-Pierre, infirmière auxiliaire au CSSS des Basques

3^{ème} prix, un forfait de 200 \$

Monique Dorval, infirmière au CSSS de la Vieille-Capitale

4^{ème} prix, un forfait de 100 \$

Diane Beaudet, infirmière au CSSS Alphonse-Desjardins (site Hôtel-Dieu de Lévis)

Félicitations aux gagnantes et merci à toutes celles qui ont participé.
Le prochain concours paraîtra dans l'édition de décembre 2011.

Nicole Guay Couture

Secrétaire au conseil d'administration du SPSQ



Sondage

Bonjour à toutes les jeunes professionnelles!

En décembre 2009, le SPSQ a tenu une rencontre pour les jeunes militantes de trente (30) ans et moins. Cette rencontre avait pour but de démarrer une structure jeunesse au sein de notre syndicat. Les objectifs étaient de faire connaître notre organisation syndicale et nous renseigner sur la réalité et les difficultés vécues par les jeunes professionnelles. Nous voulions, également, susciter le militantisme et l'implication syndicale chez celles qui seront notre relève. Au terme de cette journée, le « FORUM JEUNESSE SPSQ » est né.

Je t'invite donc, jeune professionnelle de trente (30) ans ou moins à répondre à ce sondage. Ton implication à la vie syndicale est essentielle car tu es la militante de demain et nous voulons savoir quelle sera ta bataille?

Un forfait de 100 \$ sera offert parmi toutes celles qui auront rempli et acheminé le sondage.

Bonne chance à toutes!

Le syndicat, c'est quoi, pour toi?

Où prends-tu l'information syndicale?

De quelle façon pourrait-on augmenter la visibilité syndicale et susciter l'intérêt chez les jeunes?

Qu'est-ce qui t'inciterait à te mobiliser et de quelle façon voudrais-tu le faire?

Quelle serait à ton avis la formule idéale pour le FORUM JEUNESSE SPSQ?

Nom de la participante : _____ Établissement : _____

Isabelle Morissette

Vice-présidente inhalothérapeute du SPSQ

Veillez acheminer vos réponses, au secrétariat du SPSQ, par télécopieur ou, par la poste à l'adresse suivante:

8155, 1^{re} Avenue, Québec (Québec) G1G 4B8 ou **Télécopieur: 418 628-0221 ou 1-877-628-0221**



Avis d'élection

Au conseil d'administration SPSQ

POSTES EN ÉLECTION

Selon l'article 6 du Chapitre VII des Réglements du SPSQ, les postes en élection sont les suivants :

	TITRE DU POSTE	DOSSIERS RELIÉS AU POSTE (à titre indicatif)
Poste #2	1 ^{re} vice-présidente infirmière (2 ans)	Responsable du dossier : • NÉGOCIATION NATIONALE.
Poste #4	3 ^e vice-présidente inhalothérapeute (2 ans)	Responsable du dossier : • INTERSYNDICALE.
Poste #6	Secrétaire (2 ans) (Personne libérée à temps complet)	Responsable des dossiers : • ORGANISATION SYNDICALE; • RELATIONS DE TRAVAIL.

N.B. : Une candidate peut poser sa candidature à plus d'un poste.

Selon l'article 2 du Chapitre VII, toute membre en règle d'un établissement accrédité SPSQ est éligible à l'un ou l'autre des postes du conseil d'administration sous réserve des dispositions prévues à l'alinéa 1) de l'article 3.

Les mises en candidature, faites sur le formulaire prévu à cette fin, doivent être appuyées par deux (2) membres du SPSQ. Elles doivent porter la signature de la candidate, comme preuve de son consentement, et spécifier le ou les postes au(x)quel(s) elle aspire.

Toute candidature est recevable jusqu'à l'ouverture de l'assemblée générale des déléguées le **24 mai 2011 à 10 heures**. Celle-ci peut être remise à la présidente du comité d'élection ou être acheminée par la poste à l'adresse suivante :



Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ)

Présidente du comité d'élection

8155, 1^{re} Avenue

Québec (Québec) G1G 4B8

Si votre mise en candidature est acheminée par la poste, veuillez prévoir le temps nécessaire pour la réception du courrier. Celle-ci doit parvenir à la présidente du comité d'élection avant le 24 mai 2011.

Au cours de l'assemblée générale des déléguées, chaque candidate dispose d'une période de trois (3) minutes pour se présenter.

France Gosselin / Présidente du comité d'élection

Formulaires de mise en candidature

COMITÉ D'ÉLECTION

POSTES EN ÉLECTION :

- Une présidente;
- Deux adjointes.

ÉLIGIBILITÉ :

- Être membre en règle d'un établissement SPSQ.

DURÉE DU MANDAT : Deux (2) ans.

RESPONSABILITÉS :

- Envoyer les avis d'élection;
- Recevoir et annoncer les mises en candidature;
- Assister à la présentation des candidates;
- Organiser et surveiller les élections;
- Procéder au dépouillement du scrutin;
- Déclarer les candidates élues.

N.B. Aucune membre du comité d'élection ne peut poser sa candidature ou faire de la propagande en faveur de l'une ou de l'autre des candidates aux élections du conseil d'administration.

UNE CANDIDATE PEUT POSER SA CANDIDATURE AUX DEUX POSTES.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

PRÉSIDENTE:

ADJOINTE:

Nom: _____

Adresse: _____

No. assurance sociale: _____

Établissement: _____

Candidature proposée par: _____

No. d'assurance sociale: _____

Candidature proposée par: _____

No. assurance sociale: _____

Signature de la candidate: _____

ÉLECTIONS • CONSEIL D'ADMINISTRATION SPSQ

ÉLIGIBILITÉ :

- Être membre en règle d'un établissement SPSQ.

N.B. UNE CANDIDATE PEUT POSER SA CANDIDATURE À PLUS D'UN POSTE.

JE POSE MA CANDIDATURE AU(X) POSTE(S) SUIVANT(S) :

	TITRE DU POSTE	DOSSIERS RELIÉS AU POSTE (à titre indicatif)
Poste #2	1 ^{re} vice-présidente infirmière (2 ans) <input type="checkbox"/>	Responsable du dossier : • NÉGOCIATION NATIONALE.
Poste #4	3 ^e vice-présidente inhalothérapeute (2 ans) <input type="checkbox"/>	Responsable du dossier : • INTERSYNDICALE.
Poste #6	Secrétaire (2 ans) <input type="checkbox"/> (Personne libérée à temps complet)	Responsable des dossiers : • ORGANISATION SYNDICALE; • RELATIONS DE TRAVAIL.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Nom: _____

Adresse: _____

No. assurance sociale: _____

Établissement: _____

Candidature proposée par: _____

No. d'assurance sociale: _____

Candidature proposée par: _____

No. assurance sociale: _____

Signature de la candidate: _____



Les membres du conseil d'administration vous souhaitent une belle journée «*Des professionnelles en soins*» et vous invitent à participer aux activités organisées, en votre honneur, par votre équipe locale.

Syndicat des professionnelles en soins de Québec (SPSQ) | Volume 29, n° 1 | Avril 2011



CHANGEMENT D'ADRESSE

S.V.P., AVISEZ-NOUS RAPIDEMENT DE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEMEURER EN LIEN AVEC VOUS.

Nom : _____ Prénom : _____

Établissement : _____

Ancienne adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Nouvelle adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____

Changement à compter de : _____



**Syndicat des professionnelles
en soins de Québec (SPSQ)**